

**Madame Amélie DE MONTCHALIN**  
Ministre de la Transformation et  
de la Fonction Publiques  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101, rue de Grenelle  
75700 PARIS

**LE SECRETAIRE GENERAL**

Réf. 2020/11/154 DB/NC

Paris, le 25 novembre 2020

**COURRIER RECOMMANDE A/R.**

**OBJET : Préavis de grève du lundi 7 décembre 2020 à 0 H au mercredi 9 décembre 2020 à minuit**

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer **un préavis de grève pour le mardi 8 décembre 2020.**

Il concerne les **agents et salariés des structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements publics de santé et aux EHPAD, les établissements, structures et G.C.S. sociaux et médico-sociaux, les établissements de la petite enfance et du handicap, ... mais aussi les Groupements d'Intérêt Économique et Groupements d'Intérêt Public créés sur des activités hospitalières (blanchisserie, cuisine, etc.) en lien avec la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico-social) et relevant de notre Fédération, ainsi que les personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de la filière médico-sociale et les agents des services et établissements sociaux et médico-sociaux relevant de notre Fédération.**

**Ce préavis couvre par ailleurs l'ensemble des personnels des établissements publics de santé et des structures sociales et médico-sociales.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- **Application du protocole Ségur aux agents et salariés cités ci-dessus et relevant de notre Fédération, afin qu'ils puissent bénéficier des mesures de revalorisation des salaires et de carrière.**

Afin de leur permettre de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences **pour la période allant du lundi 7 décembre 2020 à 0 H au mercredi 9 décembre 2020 à minuit.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier BIRIG**  
Secrétaire Général

